

ARRETE n°2024_040

Portant renouvellement de la liste d'aptitude du concours d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux ;

Vu le décret n°93-398 du 18 mars 1993 modifié relatif aux conditions d'accès et aux modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des agents sociaux territoriaux, des auxiliaires de puériculture territoriaux, des auxiliaires de soins territoriaux, des manipulateurs territoriaux d'électroradiologie ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu l'arrêté n°2021_059 du 26 avril 2021 portant ouverture du concours externe sur titre d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe session 2021 ;

Vu l'arrêté n°2021_122 du 18 octobre 2021 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°2021_123 du 18 octobre 2021 portant nomination des membres du jury du concours externe pour l'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe - session 2021 ;

Vu l'arrêté n°2021_124 du 18 octobre 2021 portant nomination des correcteurs des épreuves écrites du concours externe pour l'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe - session 2021 ;

Vu l'arrêté n°2022_049 du 1 février 2022 portant liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe – session 2021 ;

Vu le procès-verbal de désignation des représentants du personnel aux jurys des concours territoriaux ouverts de catégorie C par le Centre de gestion pour l'année 2021 du 18 août 2020 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admissibilité du 13 décembre 2021 ;

Vu le procès-verbal des délibérations du jury d'admission du 7 janvier 2022 ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Considérant les nominations intervenues depuis le 1^{er} février 2022 et les demandes de réinscription sur liste d'aptitude des lauréats du concours d'agent social formulées par les lauréats non nommés ;

ARRETE

Article 1 :

La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent social territorial principal de 2^{ème} classe - session 2021 est mise à jour comme suit :

Lauréats
ALI-ZOUBER Myriam
ETANGSALE Prisca
GIRALT Roxane

Cette liste comprend **3** candidats.

Article 2 : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **7 février 2024**.

Article 3 : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires, sera transmise à Madame la Préfète du Département de la Lozère.

Fait à MENDE, le 7 février 2024

Le Président,



Laurent SUAU

